



03051923

FORMULE V

MENTION

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

le

Charleroi

29/4/03

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Mention à publier aux annexes du Moniteur belge conformément à l'article 11
de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés

Le texte de cette mention est déposé en un exemplaire

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)



GARAGE MASQUELIER FREDDY

3. Forme juridique (en entier)



Société Privée à Responsabilité Limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Rue Robesse n° 30
6041 Gosselies

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)



Charleroi n° 203.342

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)



BE 479.152.680

Objet précis du ou des documents déposés au Greffe

(Le dépôt simultané de plusieurs documents peut faire l'objet d'une seule mention indiquant l'objet précis de chacun de ces documents)

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé

Article 222 du Code des Sociétés
Dépôt du rapport spécial du Gérant et du Rapport
du Réviseur d'Entreprises relatifs à l'opération
de rachat d'un bien appartenant à un Fondateur.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte